

1
(N° 78.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1845.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. MAERTENS, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Alexandre-Joseph Couvez, professeur de littérature française à l'athénée de Bruges.

MESSIEURS,

Le sieur Alexandre-Joseph Couvez, qui, par pétition du 10 novembre 1845, a demandé la naturalisation ordinaire, est né à Lille le 12 juin 1813. Après avoir fait ses études et terminé son cours de philosophie, il a obtenu, le 10 août 1832, le diplôme de bachelier ès lettres. Depuis lors, jusqu'en 1837, il a donné dans sa ville natale des répétitions de grec, de latin et de français. En 1836, il a publié un volume de poésies, intitulé : *Prières et Souvenirs*, ouvrage qui a été accueilli avec beaucoup de faveur. En octobre 1837, à la réorganisation de l'Athénée de Bruges, il a sollicité et obtenu la place de professeur de littérature française; il occupe encore cette chaire aujourd'hui, et compte en Belgique une résidence non interrompue de plus de huit années.

D'une conduite constamment exemplaire, le sieur Couvez s'est acquis l'estime et la considération de ses concitoyens. Les autorités consultées en font le plus bel éloge et sont unanimement d'avis que les services qu'il a rendus à l'enseignement depuis son arrivée en Belgique, les succès qu'ont remportés les élèves aux concours généraux, le zèle et l'aptitude dont il ne cesse de donner des preuves dans l'accomplissement de ses devoirs, le rendent à tous égards digne de la faveur qu'il sollicite.

Le président-rapporteur,
J. MAERTENS.